République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2025

Séance ordinaire du **11 février 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 4 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique ROSFELDER Dominique - TANGHE Marielle - M. URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes MOSCHLER Isabelle - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé) et M. SCHOSSELER Daniel

3. Finances - Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. le Maire informe l'assemblée municipale que la Ligne de Trésorerie Interactive n° 9624513013 ouverte auprès de la Caisse d'Épargne est arrivée à échéance. Il propose son renouvellement pour un montant de 100 000,- euros.

Le Conseil Municipal, considérant le programme des investissements à venir, souhaite renouveler cette ligne de trésorerie pour une année, aux conditions suivantes proposées par l'établissement bancaire :

➢ Montant :	100 000 €
➢ Durée :	un an maximum
➢ Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360)	€STR + marge de 1.00 % Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro
➢ Process de traitement automatique :	tirage : crédit d'office remboursement : débit d'office
➢ Demande de tirage :	aucun montant minimum
➢ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
➢ Paiement des intérêts :	chaque trimestre civil par débit d'office
➢ Frais de dossier :	0,10% du montant emprunté avec un minimum de 300 € : réduit à **200,- €**
➢ Commission d'engagement :	néant
➢ Commission de mouvement :	néant

- Commission de non-utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique des intérêts

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

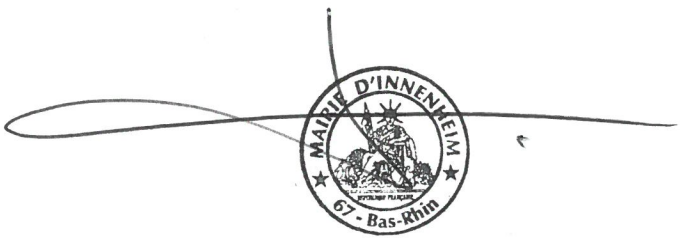
- **CONSIDERANT** les impératifs budgétaires et financiers pour 2025,

- **DONNE** son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions énumérées ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à procéder sans autre délibération, aux versements et remboursements des fonds.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 février 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence





Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 24/02/2025